

**Délibération 2023/16**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET  
Séance du 3 mars 2023**

Date de la convocation : 24/02/2023

Date d'affichage : 24/02/2023

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres votants par procuration : 0

Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 13

POUR : 12

CONTRE : 1 (G.GUIZIOU)

ABSTENTION : 0

**Objet de la délibération : LOCATION SALLE LE PEYRAL**

L'an deux mil vingt-trois et le trois mars à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Estelle BONNIOL, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : , Stéphanie JEUNET, Pauline SOULAIROL,

Quorum : 13/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération 2022-58 du 30 novembre 2022 sur les tarifs des régies 2023 et notamment des locations de salles,

Considérant la demande des jeunes agriculteurs de l'Hérault pour louer la salle du Peyral afin d'organiser une journée de « l'installation » en agriculture.

Considérant que les tarifs de location votés pour cette salle sont de 850 € pour le week-end + 100 € par journée supplémentaire et de 200 € pour les Pérotois lors d'évènement spéciaux,

Considérant qu'il convient de définir un tarif pour une location en semaine,

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, à la majorité,

**DECIDE de fixer un tarif de 250 € la journée pour une location de la salle le Peyral**

Salle	Tarif	Caution
Salle le Peyral	Salle <b>850 €</b> Du vendredi soir 16h au lundi matin 8h <b>+ 100 € par jour supplémentaire</b>  Les lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi : <b>250 € la journée</b> Location des nappes 6 € l'unité Nettoyage salle 180€  <b>Un tarif préférentiel de 200 €</b> sera appliqué aux Pérotois pour la location de la salle lors d'évènements spéciaux : naissances / baptêmes, communions, anniversaires décennaux, anniversaires <b>18 ans, mariages, anniversaires décennaux mariage, 25 ans de mariage, pas, départs à la retraite.</b>	1 000 €

	<b>Une dérogation exceptionnelle pour la gratuité pourra être accordée par Mme le Maire pour les structures du type associations Pérotoises, EPCI, collectivités...</b>	
	Gratuité lors d'obsèques	

**AUTORISE Madame le Maire à signer toutes les pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'exécution de la présente délibération.**

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus  
Le Maire, Isabelle SILHOL



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE  
Date de réception de l'AR: 09/03/2023  
034-213401979-20230303-DE\_2023\_016-DE